

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION (N°902) DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE MESSIAEN A L'ASSOCIATION «CAR-MA PROD», A TITRE PAYANT

DÉCISION N° DM-23-377 EN DATE DU 10 OCTOBRE 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « CAR-MA PROD » représentée par Madame Fantine POINTET, sa Présidente, dont le siège social est situé au 11 allée Nicéphore Niepce, 94300 Vincennes, d'organiser une répétition dans la salle Messiaen, les 18 et 19 septembre de 14h00 à 16h00 et le 26 septembre 2023 de 14h45 à 16h45 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

DÉCIDE

DE SIGNER avec l'Association « CAR-MA PROD » représentée par Madame Fantine POINTET, sa Présidente, dont le siège social est situé au 11 allée Nicéphore Niepce, 94300 Vincennes, une convention de location de salle pour un montant de 34,80 € T.T.C (trente-quatre euros et quatre-vingt centimes), afin d'organiser une répétition dans la salle Messiaen, les 18 et 19 septembre de 14h00 à 16h00 et le 26 septembre 2023 de 14h45 à 16h45 :

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20231010-lmc1H11176H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/10/2023

Date de Publication: 10/10/2023